Au Maroc, davantage d’enseignements pourraient être dispensés en français

24/07/2019 à 23h11

C’est ce que propose une loi adoptée, lundi 22 juillet, par le Parlement marocain. Cette loi divise la classe politique dans le pays. Le parti islamiste, à la tête du gouvernement, défend l’arabe et invoque la défense de l’identité nationale face aux autres partis favorables à une plus grande ouverture linguistique.

Le texte émane du Conseil supérieur de l’éducation, organisme consultatif chargé d’élaborer une “vision stratégique” pour une “école d’équité”. Il prévoit l’enseignement de certaines matières, notamment scientifiques, en langues étrangères (principalement le français).

Sa première adoption en conseil des ministres, mi-2018, avait déjà suscité de fortes résistances au nom de la défense de l’identité nationale (…). L’objectif de la mesure sur les langues est de mieux préparer les élèves à l’enseignement supérieur, dispensé en français dans la plupart des spécialités.

> *L’arabe et l’amazigh (berbère) sont les deux langues officielles mais le français est largement utilisé dans le monde du travail. Le Maroc comptait en 2018 quelque 12,7 millions de locuteurs français sur ses 35 millions d’habitants.*

(…) Selon l’Unesco, le Maroc fait partie des 25 pays les moins avancés du monde en termes de scolarisation, avec un taux d’analphabétisme d’environ 30%, et les défaillances du système éducatif marocain sont régulièrement pointées du doigt.

TV5 Monde